

Révisions : l'arbitrage des ménages entre la consommation et l'épargne

1. La formation du revenu des ménages : du revenu primaire au revenu disponible

Le revenu primaire :

Il provient de la participation directe à la production (salaires, revenus mixtes) et de la mise à disposition d'actifs (revenus du patrimoine).

Le Revenu Disponible Brut (RDB) :

C'est le véritable indicateur de la capacité à consommer. Il est calculé ainsi :

Revenus primaires - Impôts et prélèvements sociaux + Prestations sociales.

L'État joue ici un rôle de redistribution pour soutenir ceux qui ne peuvent travailler.

Le pouvoir d'achat :

Le pouvoir d'achat correspond au volume de biens et services qu'un revenu permet d'acheter. (Insee)

Son évolution dépend de la différence entre la variation du RDB et celle de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC), qui mesure l'évolution des prix pour un panier de consommation moyen. Il est fortement subjectif, et reflète mal le pouvoir d'achat ressenti des ménages.

Les ménages évaluent leur pouvoir d'achat en fonction de leur budget arbitrage (revenu disponible moins les dépenses "contraintes" ou pré-engagées) et des prix du quotidien, alors que le calcul du pouvoir d'achat prend en compte des achats exceptionnels (prix d'une machine à laver) et porte sur la totalité de l'évolution du revenu disponible brut.

2. La structure et les déterminants de la consommation

La consommation est l'utilisation de biens ou de services pour satisfaire des besoins.

Le coefficient budgétaire : C'est l'outil statistique qui mesure la part d'une dépense dans le budget total.

Évolutions majeures dans la répartition des dépenses des ménages

- ❖ Le logement est devenu le premier poste de dépense (26,6 % en 2018), porté par la hausse des prix de l'immobilier.
- ❖ L'alimentation voit sa part reculer (13,3 %) et est une des rares variables d'ajustement
- ❖ Les services dépassent désormais 50 % des dépenses.
- ❖ **La hausse des dépenses pré-engagées (ou contraintes) :** Ce sont les dépenses non renégociables à court terme (loyer, abonnements, assurances, énergie). Elles représentent un tiers du budget des

ménages et limitent fortement le pouvoir d'arbitrage, particulièrement pour les revenus les plus modestes.

3. L'épargne : un arbitrage pour le futur

L'épargne est définie comme la part du revenu disponible non consommée.

Les trois motivations de l'épargne :

- ❖ Épargne de précaution : Faire face à un risque imprévu (chômage, maladie).
- ❖ Consommation différée : Financer un projet futur (vacances, voiture).
- ❖ Constitution d'un patrimoine : Se créer une rente ou un capital (retraite, immobilier).

Le taux d'épargne : Il s'établit à 18,7 % en 2021 (contre 8 % pour la seule épargne financière).

Le patrimoine : En France, le patrimoine net est majoritairement composé d'actifs non financiers (59 %), essentiellement immobiliers ("l'épargne dans la pierre").

4. Les déterminants de l'arbitrage consommation-épargne

Le choix entre consommer ou épargner n'est pas seulement individuel, il dépend de facteurs externes :

Le niveau du Revenu Disponible Brut (RDB)

Plus le revenu disponible brut est élevé, moins les ménages sont contraints de le consommer en totalité. Ainsi, plus il est haut, plus on épargne,

L'inflation

Si les prix augmentent durablement plus vite que les revenus, la capacité des ménages à se procurer des biens et des services, en quantité et à qualité identiques, diminue. L'inflation entraîne donc une perte de valeur de la monnaie (la quantité d'argent nécessaire à l'acquisition d'un bien augmente), et à terme une baisse de la consommation.

Les taux d'intérêt

Si les taux d'intérêts sont élevés, ils découragent l'emprunt et donc la consommation, et favorisent l'épargne.

Les caractéristiques socio-démographiques :

L'âge, la composition de la famille et le lieu de vie influencent les types de produits consommés et la capacité à mettre de l'argent de côté.